



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 septembre 2021
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : M. Régis FORESTIER, Maire, Christine GABARROU, Xavier BOSSUT, Cyrille JEAN, Nathalie GILSON, Patrick DUNAND, GAUDIN Jean-François, Didier JANCART, Elise MOGEON, Daniel MERCIER, Nadine MONTFORT, Séverine DESESQUELLES, Christine BUCHARLES, Sophie VERKARRE, Arnaud MAGREZ, DUVAL Peggy

Excusés : Sophie CURDY, Nicolas MAURE

Absente : Mélissa BERTHAUD

Mme Séverine DESESQUELLES a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le conseil municipal approuve les modifications de la composition des commissions municipales suite à la démission d'un membre du conseil municipal et à l'installation d'un nouveau membre.
- 2) Il décide de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition du centre de vacances situé au lieu-dit « Sur Perreux ».
- 3) Dans le cadre de la modification des statuts du SIVM du Haut-Giffre en prévision de sa dissolution au 31/12/2021, il décide de :
 - Retirer la compétence à la carte « travaux de voirie » du SIVM du Haut-Giffre
 - Restituer cette compétence « travaux de voirie » aux communes adhérentes concernées par cette carte
 - Accepter la demande de retrait de la commune des Gets du SIVOM du Haut-Giffre
 - Déterminer qu'aucune condition financière et patrimoniale ne découle de la restitution de la compétence « travaux de voirie » et du retrait de la commune des Gets
 - Constater le retrait de plein droit de la compétence « transports scolaires »
 - Approuver l'ensemble des modifications statutaires qui en découle telles qu'elles sont retranscrites dans les statuts modifiés joints à la présente délibération.
- 4) Il décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- 5) Il accepte la convention de mise à disposition par l'Association « Les Petits Montagnards » à la Commune de MIEUSSY, pour 9 employés de l'association, en qualité d'animateur qui pourront intervenir ponctuellement au sein du restaurant scolaire.
- 6) Il accepte les demandes de branchement au réseau d'eau communal présentées par :
 - M. BESSON Jean-Marie (Cloiset)
 - M. BRUERE Yann (Sauvet)
 - Mme HAON Céline (Sommand)
- 7) Dans le cadre du contrat de concession passé avec la SPL La Ramaz, il prend acte du rapport annuel relatif à l'exercice comptable 2019-2020 précisant le déroulement de l'exploitation, les résultats enregistrés, la détermination du résultat de la délégation, les moyens mis en œuvre, l'analyse de la qualité du service et le budget voté en juin 2020.

Le Maire,
Régis FORESTIER

